



ANNEXE 1

Mise en œuvre des parcours passerelles 2025-2026

Les situations de changement de formation possibles :

- Le parcours passerelles menant de la voie professionnelle vers la voie générale et technologique
- Le parcours passerelles menant de la voie générale et technologique vers la voie professionnelle
- Le parcours au sein de la voie professionnelle

Selon le type de parcours de l'élève, le stage passerelle peut être mise en œuvre de deux façons :

- **En interne**, au sein de l'établissement de l'élève.
- **En réseau**, entre l'établissement d'origine et d'accueil.

LES ETAPES DU PARCOURS PASSERELLES

L'accompagnement de l'élève à chacune de ces étapes est essentiel à la réussite de son parcours.

EN AMONT Au sein de l'établissement d'origine	Une préparation personnalisée d'un projet constructif et réaliste permettant de sécuriser le parcours de l'élève.
EN AVAL Au sein de son établissement et dans l'établissement d'accueil	Un accompagnement dans l'acquisition de l'ensemble des compétences nécessaires pour réussir dans la voie choisie.

	Septembre Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Etablissement d'accueil	Période de consolidation	Accompagnement et mise en œuvre d'un parcours pédagogique <ul style="list-style-type: none"> - Progression adaptée dans chaque matière. - Planification chronologique des étapes du parcours individualisé. - Emploi du temps aménagé pour l'acquisition de compétences nécessaires * Remplir le dossier avec des aménagements pédagogiques							
Chef établissement d'origine		Lien entre les acteurs (établissements, entreprise, famille) Prise en charge des procédures d'affectation (Annexes 1 et 2 du dossier passerelle)							
Professeur principal - Equipe pédagogique		<ul style="list-style-type: none"> • Repérage <ul style="list-style-type: none"> >>> Phase diagnostic >>> Accompagnement pédagogique et dossier passerelle <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi et bilan du plan d'accompagnement pédagogique 							
Elèves		Demande stage passerelle >>> Décision >> Intégration par passerelle							
DSDEN		Réception des demandes (PNE IEN IO), validation des stage passerelle par l'IA-DASEN						Commission persévérance scolaire	Affectation

LES ACTEURS

➤ **L'élève** : au centre du dispositif, il est acteur de son parcours et s'approprie la démarche. Il doit être accompagné par la famille ou les responsables légaux et guidé par l'établissement d'origine (chef d'établissement + équipes pédagogiques et éducatives).

➤ **L'établissement d'origine** conduit une réflexion préalable sur l'opportunité et la faisabilité d'une passerelle. Il accompagne l'élève dans sa démarche jusqu'à l'aboutissement réussi de sa passerelle.

Le chef d'établissement et l'ensemble de l'équipe pédagogique portent un avis sur le projet de l'élève.

○ **Le chef d'établissement d'origine** pilote et met en œuvre le dispositif passerelles au niveau de son établissement. Il veille à la bonne et complète information sur les modalités de ce parcours vers l'ensemble des acteurs. Il s'assure :

- du repérage des élèves potentiellement concernés.
- de l'information des élèves et des familles sur les modalités et les procédures.
- de la sollicitation des établissements nécessaires à l'élaboration du parcours.
- de l'organisation pédagogique adaptée au sein de l'établissement.
- de la facilitation de la mise en place d'un stage en milieu scolaire.
- de l'engagement de la procédure d'affectation adaptée au parcours demandé.

○ **Le professeur principal (en lien avec l'équipe enseignante)** : Il assure le suivi de l'élève et de sa famille dans la construction progressive du parcours et coordonne la communication avec l'équipe enseignante. Avec le chef d'établissement, il contacte et fait le lien avec le professeur principal et l'équipe pédagogique de l'établissement d'accueil.

○ **Le psychologue de l'éducation nationale EDO** : il contribue à l'information sur le dispositif passerelle, apporte son expertise au chef d'établissement et aux équipes pédagogiques et accompagne l'élève et la famille dans l'élaboration du projet en lien avec les équipes.

➤ **L'établissement d'accueil** organise le parcours passerelles de l'élève sur le plan pédagogique et réglementaire.

N.B. : il n'est pas nécessaire d'avoir une place vacante pour mettre en œuvre un stage passerelle. Le stage passerelle fait partie intégrante du processus d'orientation.

○ **Le chef d'établissement d'accueil** pilote et met en œuvre le dispositif passerelle au niveau de son établissement. Il s'assure de l'ensemble des éléments suivants :

- organisation et de la communication avec l'établissement d'origine,
- constitution de l'équipe d'accompagnement et de suivi de l'élève,
- facilitation de la mise en place du parcours pédagogique de l'élève,
- constitution du dossier de suivi de l'élève.

○ **Le professeur principal en lien avec l'équipe enseignante** : Il assure le suivi de l'élève dans l'évolution du parcours et coordonne la communication avec l'équipe enseignante. Avec le chef d'établissement, il contacte et fait le lien avec le professeur principal et l'équipe pédagogique de l'établissement d'origine

L'équipe d'accueil évalue la motivation et l'investissement de l'élève et porte un avis en fin de stage. Le chef d'établissement (et son équipe) se prononce sur le choix de la formation. **Il ne se prononce pas sur l'affectation dans l'établissement, qui relève de l'autorité du DASEN.**

Lorsque l'avis du chef d'établissement d'accueil est favorable à ~~pour~~ une intégration en cours d'année (de décembre à mars), le dossier est transmis pour affectation et validation de l'IA - DASEN via la PNE IO.

Lorsque l'affectation et l'inscription ne peuvent être réalisées dans le cours de la présente année scolaire, les élèves toujours volontaires pour effectuer une passerelle participent au processus d'affectation lycée de fin d'année scolaire :